

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant n° 1 - Affaire n°17S0008 Maîtrise d'œuvre pour la restauration des façades, de la charpente et de la couverture de l'église St Pierre - Quartier Flers Bourg (marché n°190021)

N° : VA_DEC2024_533
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Articles L2194-1 2° et R2194-2 du code de la commande publique ;
Vu la commission de marché du 14 Mars 2024,

décidons

De conclure avec le Groupement : Vincent BRUNELLE-ACMH (mandataire du groupement) Structure & Patrimoine BET/ Cabinet Gilles LINDEMAN – Economiste 1, rue DONCRE 62000 ARRAS, l'avenant n° 1 du marché Maîtrise d'œuvre pour la restauration des façades, de la charpente et de la couverture de l'Eglise St Pierre – Quartier Flers Bourg afin d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre basé sur la finalisation de la phase Avant-Projet ainsi que la prise en compte de la mission de rénovation de l'éclairage intérieur.

Montant du marché initial : 162 000 € HT
Montant des études supplémentaires : 4 800 € HT
Nouveau montant du marché : 166 800 € HT soit une hausse de 2,88%

Imputation budgétaire: Opération 201612 - 2031.020. 2200.EGBOUR

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 5 septembre 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-205238-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 19 septembre 2024